

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 30 avril 2015

DOSSIER N° 2015 SE02 I 14 04

Politique : - Equipement des territoires

Programme(s) : -

-
-

Objet : Soutien au projet de Center Parcs de Roybon

Service instructeur : Direction générale des services du département

- Sans incidence financière
 Dépenses et (ou) recettes budgétées
 Dépenses et (ou) recettes inscrites
à la présente session

Fiche financière jointe

Dépenses investissement
fonctionnement
Recettes investissement
fonctionnement

- Dépenses à budgérer ultérieurement

Annexe jointe

Année
Montant

Rapporteur : Monsieur Julien POLAT

Dépôt en Préfecture le : 06 mai 2015

Publication le : 06 mai 2015

Notification le : 06 mai 2015

}

Exécutoire le : 06 mai 2015

Acte réglementaire :
ou à publier

Non

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE

1 – RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le groupe Pierre et Vacances a choisi d'implanter un "Center Parcs" à Roybon.

Ce projet est bon pour l'Isère

Bon pour l'emploi, car cet investissement de près de 400 millions d'euros donnera du travail aux entreprises, mobilisera 1500 emplois durant le chantier, puis emploiera 700 personnes permanentes dans les domaines des loisirs, de la restauration, des commerces, de l'entretien et de la sécurité. Et à ces 700 emplois non délocalisables s'ajouteront encore 140 emplois indirects induits par les 12 millions d'euros de dépenses courantes effectuées chaque année.

Bon pour l'environnement, car il est exemplaire en matière de développement durable : cottages en bois, isolation et non-climatisation des cottages, utilisation d'énergies renouvelables, économies d'eau, transport des employés, limitation et tri des déchets, mesures en faveur de la biodiversité ; et les Center Parcs ont un taux de remplissage plus élevé que les autres formules de séjour, qui permet, à service identique, de minimiser le besoin de construction et de réduire l'empreinte écologique.

Bon pour l'attractivité de l'Isère, car il attirera de nouveaux clients pour les sites touristiques isérois, et il contribuera à la notoriété nationale et internationale de l'Isère.

Une minorité agissante voudrait empêcher sa réalisation

Au moment où notre pays est confronté à un accroissement important du chômage, quelques opposants voudraient imposer leur vision à la grande majorité de nos concitoyens qui souhaitent sa réalisation.

Tous les moyens sont bons, et surtout les plus antidémocratiques : la recherche systématique du vice de forme dans la complexité excessive des procédures administratives ; l'occupation illégale des lieux ; ou encore la menace et la violence.

Ces procédés sont inacceptables.

Le Département affiche un soutien déterminé au projet

Il réaffirme son engagement financier du protocole signé en 2009 avec Pierre et Vacances.

Il accompagne le groupe Pierre et Vacances dans ses démarches administratives.

Il affiche son soutien politique au projet attendu par une grande majorité des populations locales.

Le Département demande à l'Etat de faire respecter l'ordre républicain

Que soit mis un terme aux occupations illégales.

Que soit respectée la volonté exprimée par les habitants de Roybon et des environs, à l'occasion des dernières échéances municipales et départementales.

Je vous propose d'approuver les termes de cette motion de soutien au projet de Center Parcs de Roybon qui sera transmise à l'Etat.

2 – DÉCISION

Le Conseil départemental adopte le rapport de son Président.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Pierre Barbier", is written over a diagonal line.

Jean-Pierre Barbier

Contre : 4 : groupe Rassemblement des citoyens – Solidarité et Ecologie

Abstention : 5 : groupe Communistes et Gauche Unie Solidaire

Ne prend pas part au vote : 15 : groupe Parti Socialiste et apparentés

Pour : le reste des conseillers départementaux

ADOpte